

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL384

présenté par

M. Philippe Vigier, rapporteur, M. Gosselin, rapporteur Mme Firmin Le Bodo, rapporteure et
Mme Youssouffa, rapporteure

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 166, insérer l'alinéa suivant :

« L'État propose un plan pour renforcer la filière professionnelle et développer des formations en adéquation avec les besoins du territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement complète les engagements en matière d'éducation pour mettre en avant l'importance de construire une offre de formation professionnelle sur le territoire mahorais qui soit en adéquation avec les besoins constatés dans le secteur de la construction ou encore de l'animation périscolaire.